



**PENSION
ALIMENTAIRE**

ARIPA ORGANISATION MISSIONS



De la mission du recouvrement des pensions alimentaires au service public des pensions alimentaires

Les Caisses d'allocations familiales gèrent depuis juin 1985 la prestation allocation de Soutien Familial et le recouvrement des pensions alimentaires impayées.

La Garantie contre les Impayés de Pensions Alimentaires (dispositif GIPA) en avril 2016 a permis de revisiter la mission

L'Agence Nationale de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires mise en place par l'article 41 de la Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la Sécurité sociale pour 2017 vient assurer un traitement national et harmonisé

Elle est pilotée par la Cnaf et intervient sur l'ensemble du territoire pour aider les familles à faire face à une séparation ou à un impayé de pension alimentaire.

Depuis le 1er/10/2020, avec la première phase de l'intermédiation Financière, l'agence évolue vers un service public des pensions alimentaires et devient l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires.



Les enjeux de l'ARIPA

LES CHIFFRES CLÉS

Entre
30% et 40%
des **pensions alimentaires**
totalement ou partiellement
impayées



1 famille sur **5**
en France est **monoparentale**

Les **pensions alimentaires**
représentent
18%
des ressources
des familles monoparentales



85%
des familles monoparentales
sont composées de **femmes**

En France, **23 %** des familles sont monoparentales

426 000 séparations chaque année, dont la moitié concerne des couples avec au moins un enfant mineur (soit **380 000 enfants mineurs** concernés par an)

Environ **900 000 à 1 million** de parents bénéficient d'une pension alimentaire

L'âge moyen des enfants au moment de la séparation est de **8 ans**

Le montant moyen d'une pension alimentaire fixée en 2019 est de **170€**

Pour la Caf du Nord : **31,5 %** de familles monoparentales

LE SERVICE PUBLIC DES PENSIONS ALIMENTAIRES: une offre de service dédiée

Le service public des pensions alimentaires est porté au sein d'une structure dédiée des Caf et de la MSA : **l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires** (Aripa), rattachée à la CNAF.

L'ARIPA s'appuie sur :

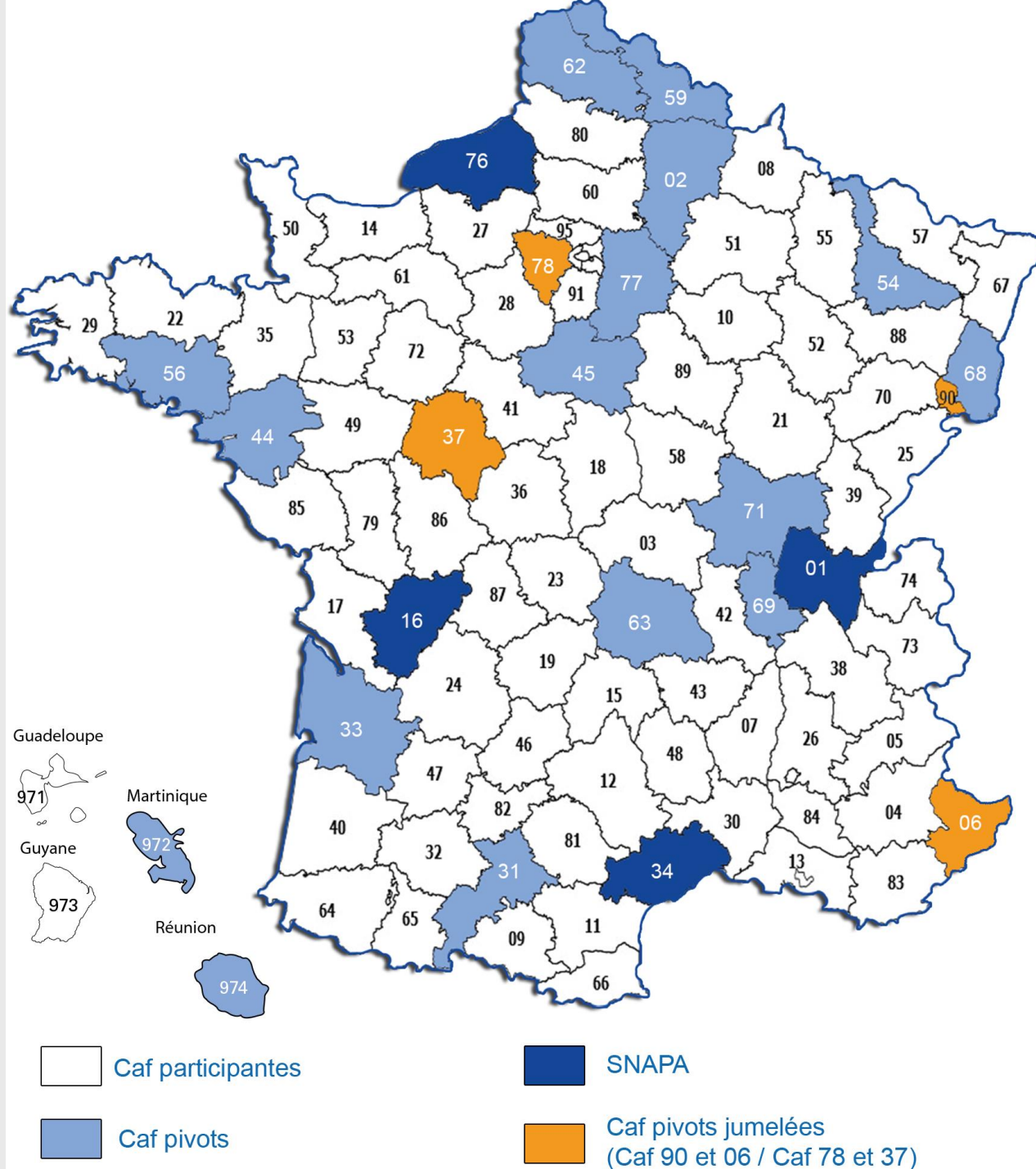
- Un site internet dédié : **pension-alimentaire.caf.fr**



- Une **plateforme téléphonique** basée à Toulouse dédiée avec un numéro unique national pour les impayés de **pension alimentaire : 32 38**
- **24 Caf pivots** qui gèrent actuellement l'Asf recouvrable et l'aide au recouvrement et une caisse pivot MSA Sud Champagne pour la prise en charge des adhérents Msa.
- Ce dispositif est complété par le Pôle national de compétences (CN2A) au sein de la Caf du Loiret .



L'ARIPA organisée autour de 24 Caf dites pivots



L'intermediation financiere : UN IMPACT ORGANISATIONNEL IMPORTANT



Hier

24 CAF pivots
1 équipe MSA
1 Centre national l'appui à l'Aripa (CN2A – Caf Loiret)
Les 8 centres de ressources (CDR)

370 ETP
(dont 5% MSA)

Une entraide entre Caf

1 Plateforme téléphonique
(Caf Haute-Garonne – 15 ETP)

1 Système d'Information complexe
1 site internet dédié*



Aujourd'hui



24 CAF pivots
1 équipe MSA
1 CN2A renforcé
(+ 1 formateur – Caf Loiret)
Les 8 Centres de Ressources

820 ETP en 2021 + 45 en 2022
(dont 5% MSA)

Un service national d'appui Aripa sur 4 caf
(Ain, Charente, Hérault, Seine-Maritime)

2 plateaux de jumelage
(Caf Yvelines/Indre et Loire + Alpes- Maritimes/Belfort)

1 Plateforme téléphonique renforcée
(Caf Haute-Garonne – 30 ETP)

Ligne dédiée : 32.38

Une téléprocédure unique
(ASF, IF et recouvrement)
Un système d'information plus intégré
(avec à terme un nouveau progiciel de recouvrement)
1 site internet en cours de refonte, en lien avec le caf.fr

ORGANISATION A LA CAF DU NORD

Un service identifié « pôle aripa »

- Assure la gestion des demandes d'Allocation de Soutien Familial (Asf)
- Recouvre les impayés de pension alimentaire
- Assure le lien avec les services d'action sociale pour l'accompagnement des familles
- Déploie le dispositif d'intermédiation financière

Un effectif dédié

- 35 agents dont 33 gestionnaires-conseils ARIPA
- Répartis dans 3 agences :
 - Lille
 - Maubeuge,
 - Roubaix

Une mutualisation des activités

Gestion des dossiers :

- de la Caf du Nord
- de la Caf des Ardennes

Les missions de l'ARIPA

- Mise en œuvre du dispositif de l'intermédiation financière
- Versement de l'allocation de soutien familial, pour pallier la non contribution à l'entretien de l'enfant par le parent non gardien
- Recouvrement des impayés de pension alimentaire
- Délivrance de titre exécutoire fixant pension alimentaire

- Accompagnement des familles touchées par une séparation (rattachement à l'ARIPA dans le cadre du parcours séparation)

L'intermédiation financière

4 étapes dont 2 réalisées et une en cours de réalisation

- Octobre 2020 : mise en place du dispositif à la demande des créanciers : demande IF liée à un impayé de pension alimentaire
- Janvier 2021 :
 - mise en place du dispositif à la demande des créancier ou débiteur : demande liée à un impayé ou pas.
 - Le Juge aux Affaires Familiales peut fixer l'IF s'il est saisi d'une demande. Il peut se saisir d'office en cas de violences conjugales.
- Mars 2022 : l'IF devient systématique dans les jugements de divorce judiciaires
- Janvier 2023 : l'IF deviendra systématiques dans tous les cas de divorce ou de séparation

L' allocation de soutien familial

Conditions d'ouverture du droit : allocataire doit vivre seul en ayant la charge d'enfant (s) de moins de 20 ans

Cas d'ouverture de droit : droit automatique et droit sous conditions

L'ASF, avance sur pension impayée

Le recouvrement des impayés de pension alimentaire

Les différentes phases :

Recouvrement amiable : le plan de recouvrement possible

Recouvrement forcé : les différentes actions possibles au regard de la situation professionnelle du débiteur

La délivrance de titre exécutoire

Les conditions

La demande de titre exécutoire

Quelques chiffres

Taux de recouvrement national : 72,69 % et Caf du Nord : 73,02 %

Caf du Nord : 2689 procédures actives

6 % des allocataires de la Caf du Nord perçoivent l'ASF, soit 37 884 bénéficiaires

Nombre de dossiers IF sans impayés : 111 (3765 au plan national)